

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 12/01/2026
D2026121903

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Béatrice, PONCIN Emmanuel, POCHON Laurence, MIVIERE-BASSET Karine, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, TISSERAND-BOUVARD Magali, DELIANCE Alexandre, LAMBERET Anthony, NEVORET Benoît, NOEL Simon

Excusés : CHATELET Jocelyne donne son pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Laurence

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Espace culturel et artistique : Appel à projet LEADER : Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants - Validation du plan de financement et dépôt de la demande

Vu l'appel à projets LEADER 2023-2027 – fiche action n° 3.5 « Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants », prévoyant une aide pouvant atteindre 100 % des dépenses éligibles pour les porteurs de projets publics ou organismes qualifiés de droit public ;

Considérant que l'opération consiste à aménager un espace dédié comprenant du mobilier, un écran de projection, des ordinateurs, ainsi que la mise en place d'animations et de créations artistiques, et à assurer la gestion de cet espace par un agent communal pour un temps estimé à deux heures par semaine ;

Considérant que la commune n'a sollicité aucune autre subvention pour la réalisation de ces aménagements intérieurs et ses animations culturelles ;

Considérant que le plan de financement joint à la demande est le suivant :

Rappel	
Dépenses d'investissement	34 180,00
Dépenses de fonctionnement	295,36
Total des dépenses présentées	34 475,36

Aides publiques sollicitées		Montant	Commentaire
Financements européens (FEADER) sollicités		22 064,231	
Montant total des aides nationales sollicitées			
dont financeurs publics sollicités	Nom du/des financeur(s)	Montant	
Etat			
Région			
Département			
EPCI			
Commune		12 411,131	
Agence de l'eau			
Autofinancement du maître d'ouvrage public			
Autres (préciser):			
TOTAL aides sollicitées		34 475,36	

Autofinancement (dont Emprunts)	
Contributions privées	
Recettes	
TOTAL ressources du projet	34 475,36

Le cas échéant : Type de financement (concourant au plan de financement du projet) susceptible de comporter un équivalent subvention

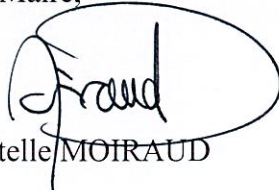
Prêt bonifié	
Prêt à taux zéro	
Prêt d'honneur	
Avance remboursable	
Autres (préciser):	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus;
- De solliciter auprès du groupe d'action locale « Ain » une subvention LEADER d'un montant de 22 064,23 €, correspondant à 64 % d'un montant de dépenses éligibles estimé à 34 475,36 € HT ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette demande, à engager, liquider et mandater les dépenses, et à percevoir les recettes correspondantes ;
- De s'engager à couvrir sur ses ressources propres (autofinancement et/ou emprunt) la part résiduelle non subventionnée.



Pour copie conforme,
 Le Maire,


 Christelle MOIRAUD